

LUNDI 12 NOVEMBRE 2018

Le Département des Deux-Sèvres et l'Adapei 79 ensemble, pour une prise en charge efficace et adaptée du handicap

" Le Département s'inscrit aux côtés des personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours de vie et les accompagne dans leur projet de vie. La collectivité finance l'hébergement des personnes ou facilite leur vie à domicile. Elle a également pour mission de favoriser leur intégration et leur autonomie. Toutes ces missions tendent vers un même objectif : apporter une réponse au plus près des besoins de la personne en situation de handicap, dans chaque situation de sa vie ", explique Sylvie Renaudin, conseillère départementale en charge des personnes handicapées. Un objectif formalisé ce lundi 12 novembre par la signature du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'Association départementale des amis et parents de personnes en situation de handicap des Deux-Sèvres (Adapei 79).

Ce contrat constitue un levier pour faire évoluer l'offre d'accompagnement aux besoins des personnes, une évolution essentielle aux yeux du Département, chef de file des politiques de l'autonomie qui consacre en 2018 un budget de 50 millions d'euros au secteur du handicap dont 14 millions d'euros à l'Adapei affichant un budget global de 75 millions d'euros.

Outre l'accompagnement du Département ayant permis de sécuriser la situation financière de l'Adapei, **les objectifs fixés dans le cadre du CPOM s'articule autour de 4 axes :**

- garantir l'insertion dans le milieu ordinaire, notamment en développant l'accompagnement à domicile et les modes de prise en charge alternatifs tels que l'habitat intermédiaire ;
- fluidifier les parcours de vie, en mettant l'accent sur deux moments particuliers du parcours de vie ; le passage à l'âge adulte, souvent source de rupture et l'avancée en âge des personnes en situation de handicap ;
- contribuer à la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous en construisant des réponses collectives adaptées au plus près des besoins des personnes, y compris les situations les plus complexes ;
- assurer une gestion efficiente des structures et inscrire dans la durée leur retour à l'équilibre financier.

Ce contrat fixe le cadre de 26 actions dont, à titre d'exemples, la mise en place d'un service d'accueil de jour pour les travailleurs handicapés vieillissants, le développement d'habitats regroupés situés à proximité d'établissements sociaux et médico-sociaux, la création d'un service d'accompagnement à la vie sociale départemental...

L'Adapei, principal acteur de la prise en charge du handicap dans le département

La mission de l'Adapei est de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au développement moral, physique et intellectuel des personnes en situation de handicap. Elle promeut et gère tous les établissements et services indispensables à leur épanouissement. Elle intervient sur tous les volets de l'accompagnement : éducation spécialisée, insertion sociale et professionnelle, accompagnement à domicile et en établissement.

Forte de 1 370 salariés, l'association accompagne plus de 2 000 personnes au sein de 43 établissements.

Le Département finance 870 places pour adultes en situation de handicap gérées par l'Adapei

Le Département fixe la tarification des différents types d'établissements suivants :

- les foyers d'hébergement assurent l'hébergement des personnes en situation de handicap qui exercent une activité durant la journée. 322 places sont réparties sur les sites d'Aiffres, le Tallud, Saint-Porchaire, Pompois et Melle ;
- les foyers de vie accueillent les adultes en situation de handicap pour leur proposer des animations, des activités en fonction de leur handicap. 106 places sont réparties sur les sites d'Aiffres, Le Tallud, Saint-Porchaire, Pompois et Melle ;
- les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) accompagnent la personne handicapée en milieu de vie ordinaire (100 places à Niort) ;
- les services d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé (Samsah) accompagnent la personne handicapée en milieu de vie ordinaire et assure son suivi médical (12 places à Bressuire) ;
- les foyers d'accueil médicalisés (FAM) accueillent des adultes gravement handicapés. 40 places réparties sur 3 sites à Chauray, Aiffres et Saint-Martin-lès-Melle ;
- les maisons d'accueil pour personnes handicapées âgées (MAPHA) hébergent des personnes handicapées vieillissantes. 82 places sont réparties sur 2 sites à Coulonges-sur-l'Autize et Nueil-les-Aubiers.

Soit un total de 870 places financés par le Département et l'équivalent de 273 ETP en effectifs permanents.

CONTACT PRESSE

Delphine PERONNET

Direction du Cabinet et de la Communication
Tél : 05 49 06 63 48 / Port : 06 63 21 57 51



www.deux-sevres.fr